



Rapport d'activités

Collecte des déchets ménagers

Année 2015



Siège social : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – 78120 RAMBOUILLET

N° Vert 0 800 49 50 61

☎ : 01.34.83.12.07 - 📠 : 01. 34. 83. 81.54

✉ : accueil@sictomrambouillet.fr

🌐 : www.sictomregionrambouillet.com

SOMMAIRE

Présentation du syndicat.....	Pages 2 à 5
La collecte.....	Pages 6 à 15
Le traitement.....	Page 16
Les finances.....	Pages 17 à 22
L'administration générale.....	Pages 23 et 24
Les opérations en faveur de l'environnement.....	Pages 25 à 28



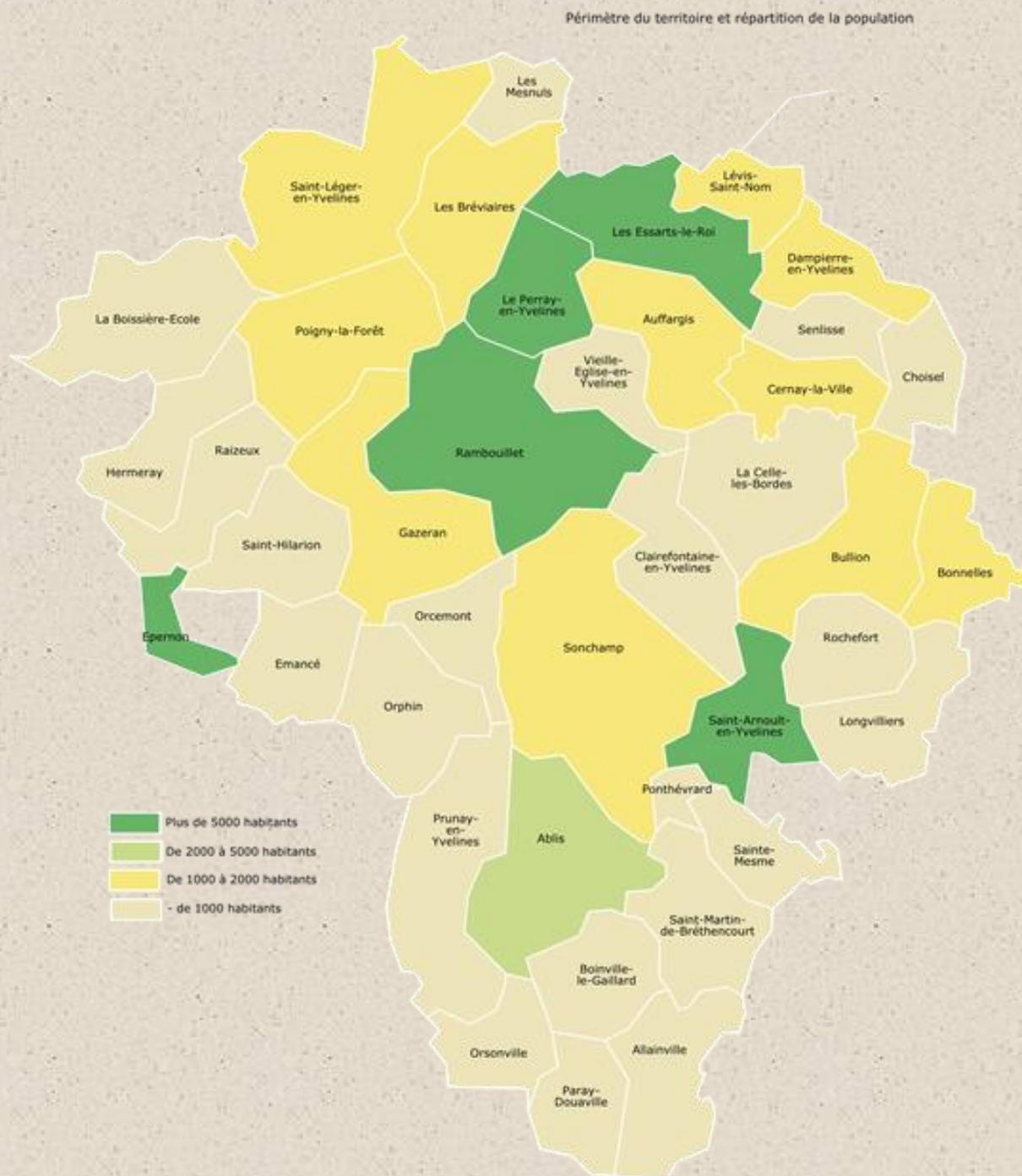
PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1^{er} janvier 2013).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés d'agglomération / de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Aujourd'hui, les 40 communes ont intégré une communauté d'agglomération et les 5 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET. (**87 118** habitants)

- **Rambouillet Territoires** (23 communes) : Auffargis, Bonnelles, Bullion, La Boissière Ecole, Cernay la Ville, La Celle les Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines.
- **Haute Vallée de Chevreuse** (4 communes) : Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
- **Les Etangs** (3 communes) : Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines
- **Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines** (8 communes) : Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme.
- **Val de Drouette** (1 commune): Epernon
- **Cœur d'Yvelines** (1 commune): Les Mesnuls



Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 5 **vice-présidents**.



Benoît PETITPREZ
Président



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des Finances



Guy POUPART
Vice-Président
En charge de la Commission d'Appel
d'Offres
Le contrat de collecte pour la partie
"Contractuelle"
Le SICTOM de demain



Chantal RANCE
Vice-Présidente
En charge de la Communication



Daniel BONTE
Vice-Président
En charge de L'Exploitation
comprenant la collecte, les
caractérisations, le parc de véhicules,
les points d'apport volontaire



Xavier CARIS
Vice-Président
En charge du personnel
et la redevance spéciale

Le **Bureau Syndical** est composé de 16 membres : le Président, les 5 Vice-Présidents et 10 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en **Commission** :

Finances, Communication, Appel d'Offres, SICTOM de demain

LA COLLECTE

1 - L'organisation de la collecte.

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie.

La société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD) assure les prestations depuis le 1^{er} mars 2013. Ce contrat expirera le 28 février 2018.



La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

Un règlement de collecte a été approuvé et mis en place, règlement qui définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues,
- Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens à la nécessité de réduire leur production de déchets et à les valoriser, et utiliser les différents services et équipements mis à leur disposition,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions.

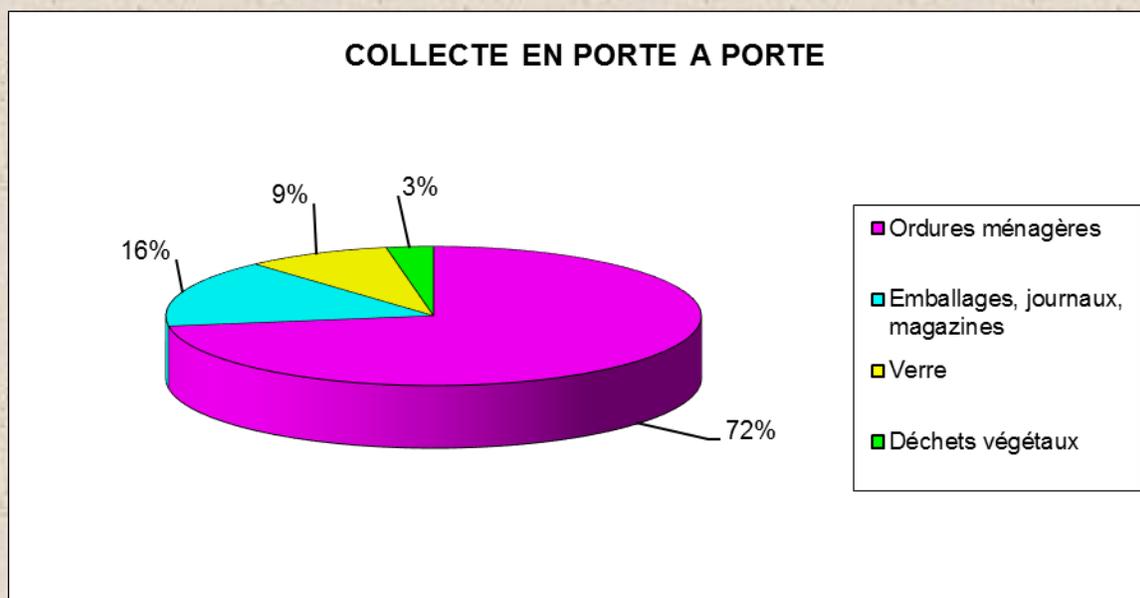
Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 6 semaines
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toutes les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande.

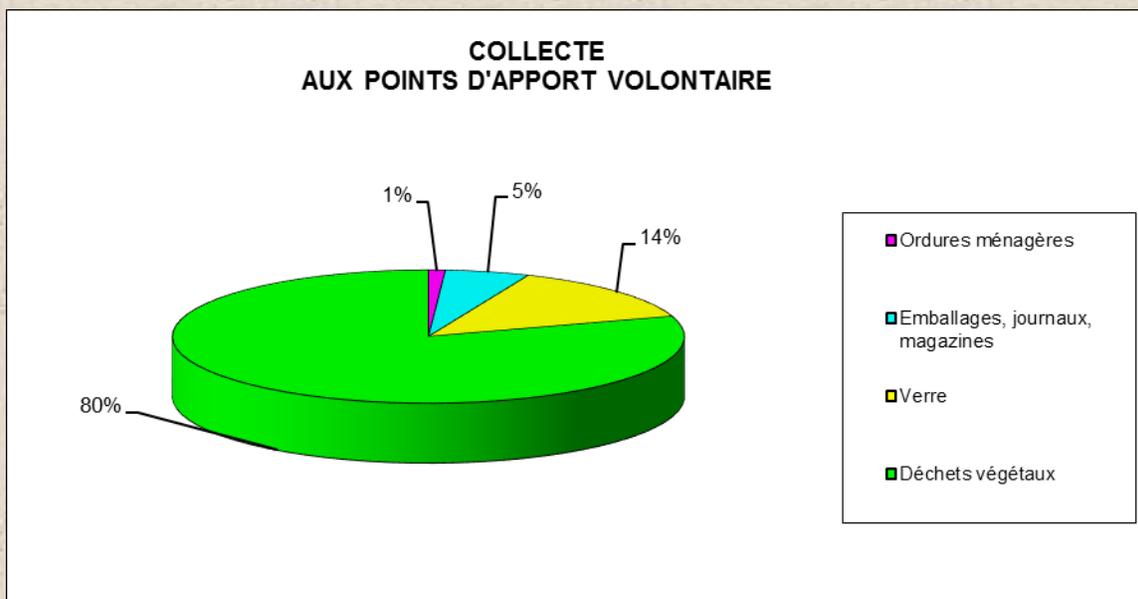
➤ Ordures ménagères.....	21 374 tonnes
➤ Emballages.....	4 635 tonnes
➤ Verre.....	2 589 tonnes
➤ Déchets végétaux.....	837 tonnes
Soit un total de	29 435 tonnes



1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Cela donne les tonnages suivants :

➤ Ordures ménagères.....	31 tonnes
➤ Emballages et Journaux magazines.....	156 tonnes
➤ Verre.....	401 tonnes
➤ Déchets végétaux.....	2 339 tonnes
Soit un total de	2 927 tonnes



1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E".

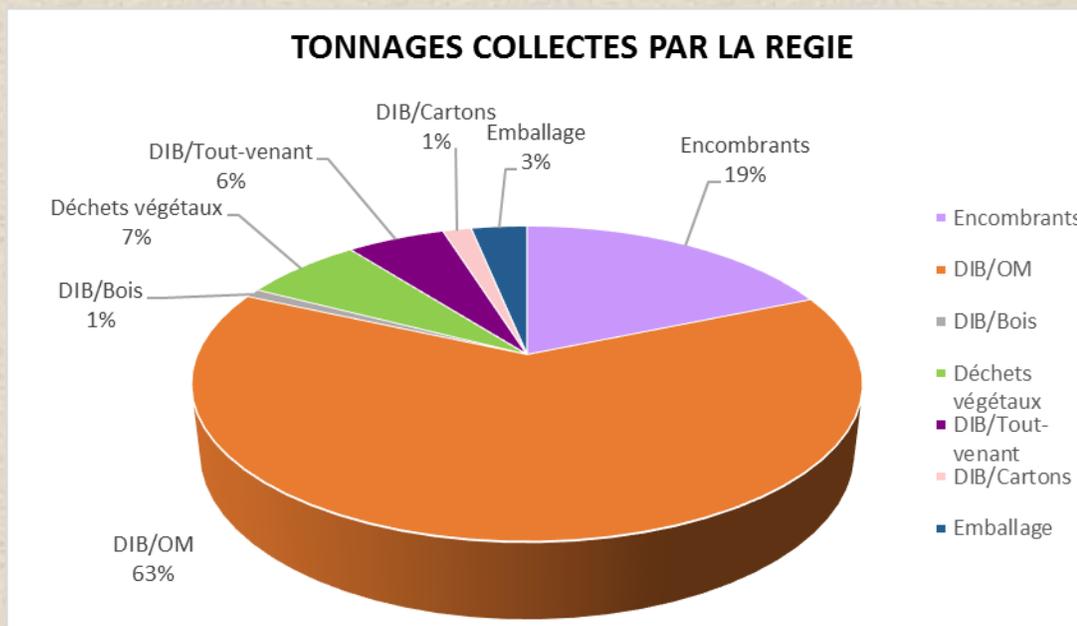
3 082 rendez-vous (3 795 en 2014) ont été pris pour les encombrants dont 951 (1 063 en 2014) pour les déchets électriques.

Ce service a collecté 1 569 tonnes d'ordures ménagères dont 1 475 tonnes pour les gros producteurs de redevance spéciale et 90 tonnes provenant des services techniques non pris en charge par le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET au niveau du traitement, soit 200 tonnes de moins par rapport à l'année 2014 et 465 tonnes d'encombrants. (Soit 50 tonnes de plus par rapport à l'année dernière).

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³, de bacs ainsi que de compacteurs 8 à 20 m³.

Ce service en régie collecte au total 2 490 tonnes dont 40 tonnes de carton.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-4 Qualité de la collecte

La qualité des collectes est correcte, le taux de caractérisation est de 87,50 %.

Le nombre de réclamations est très faible au regard du nombre d'enlèvements effectués dans l'année.

Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	22 863	22 936	22 614	21 881	21 826	21 374
Emballages	4 885	4 959	4 855	4 635	4 615	4 635
Verre	2 837	2 837	2 757	2 577	2 564	2 589
Déchets végétaux	789	851	909	890	1 024	837
TOTAL	31 374	31 583	31 135	29 983	30 029	29 435

Cela donne en base 100 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	100	100.3	98.9	95.7	95.5	93.5
Emballages	100	101.5	99.4	94.9	94.5	94.9
Verre	100	100	97.2	90.8	90.4	91.3
Déchets végétaux	100	107.9	115.2	112.8	129.8	106.1

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	52	48	48	36	30	31
Emballages	179	170	155	153	142	156
Verre	338	323	346	361	399	401
Déchets végétaux	1 569	1828	1 820	1 885	2 333	2339
TOTAL	2 138	2369	2 369	2435	2 904	2927

Cela donne en base 100 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	100	92.3	92.3	69.2	57.7	59.1
Emballages	100	95	86.6	85.5	79.3	87.2
Verre	100	95.6	102.4	106.8	118	118.6
Déchets végétaux	100	116.5	116	120.1	148.7	149.1

Les résultats suivants traduisent les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants :

	2015	
Ordures ménagères	194,9	Kg/hab.
Emballages	43,6	Kg/hab.
Verre	34,3	Kg/hab.
Déchets végétaux	63,4	Kg/hab.
Déchets végétaux AV	26,9	Kg/hab.
Encombrants	6,3	Kg/hab.

2 – Les déchèteries

La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence "Traitement et valorisation des déchets" pour 5 syndicats :



- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU
- Le SICTOM de CHATEAUDUN.

Sur le territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose de 5 déchèteries :

Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles.

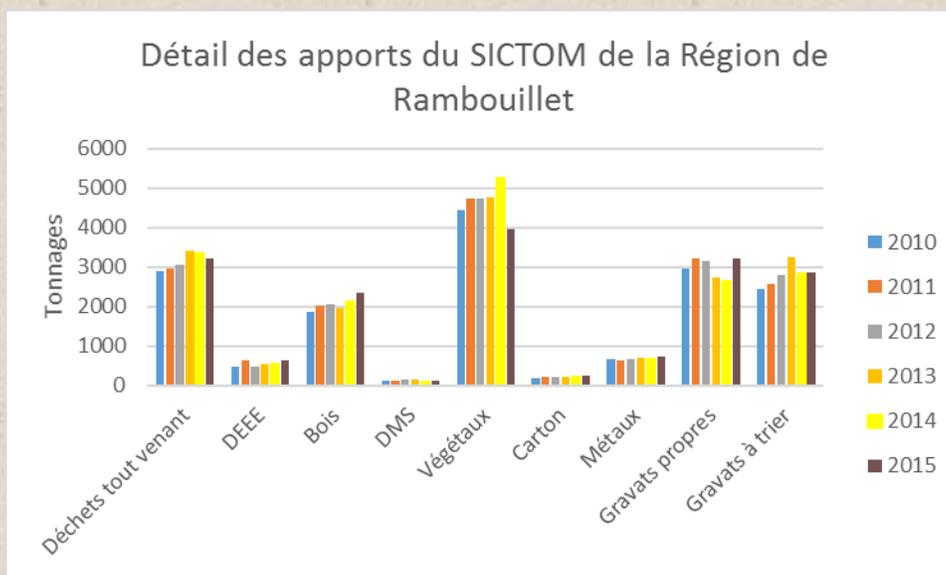
Le nombre de visites sur ces 5 déchèteries a été de 158 099 soit une baisse de 4,99 %.

17 224 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries se répartissant ainsi (en tonnes) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets tout venant	2 875	2 963	3 038	3 418	3 336	3 205
DEEE	469	626	483	535	539	633
Bois	1 871	2 013	2 052	1 942	2 100	2 330
DMS	118	125	136	148	92	103
Végétaux	4 428	4 735	4 727	4 758	5 242	3 950
Carton	184	209	199	200	217	231
Métaux	656	625	651	687	678	718
Gravats propres	2 942	3 204	3 140	2 722	2 641	3 204
Gravats à trier	2 435	2 561	2 794	3 235	2 825	2 850
TOTAL	15 978	17 061	17 221	17 644	17 670	17 224

Cela donne en base 100 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets tout venant	100	103.1	105.7	118.9	116.0	111.5
DEEE	100	133.5	103	114.1	19.6	134.9
Bois	100	107.6	109.7	103.8	112.2	124.5
DMS	100	105.9	115.3	125.4	78.0	87.2
Végétaux	100	106.9	106.8	107.5	118.4	89.2
Carton	100	113.6	108.2	108.7	117.9	125.5
Métaux	100	95.3	99.2	104.7	103.4	109.5
Gravats propres	100	108.9	106.7	92.5	89.8	108.9
Gravats à trier	100	105.2	114.7	132.9	116.0	117.5



Les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants :

	2015	
Tout-venant	36,8	Kg/hab.
Bois	26,7	Kg/hab.
Déchets végétaux	45,3	Kg/hab.
Carton	2,6	Kg/hab.
Métaux	8,25	Kg/hab.
Gravats à trier	32,7	Kg/hab.
Gravats propres	36,8	Kg/hab.
Déchets électriques	7,3	Kg/hab.

A l'échelle des 22 déchèteries du SITREVA, 75 332 tonnes de déchets ont été déposées pour 687 504 visites, soit une baisse de 4,40 % par rapport à 2014.

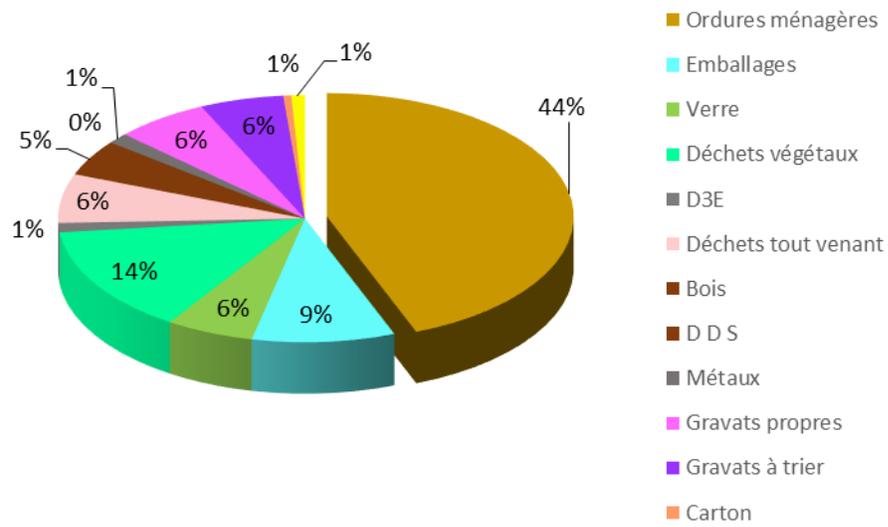
3 – Bilan

Les tonnages collectés en porte à porte, en points d'apport volontaire et ceux des déchèteries se répartissent ainsi pour l'année 2015.

3/ En tonnes								
Nature des déchets	Porte à porte	Points d'apports Volontaires	Apports sur les 5 déchetteries	En régie (SICTOM)		Total	Variations en %	
				Encombrants des ménages	D I B Sociétés		2014	2013
Ordures ménagères	21 374	31			1 475	22 880	- 2,82	- 3,67
Emballage	4 635	156			19	4 810	- 0,7	- 3
Verre	2 589	401				2 990	+ 1	+ 2
Déchets végétaux	837	2 339	3 950		171	7 297	- 17	- 5
D 3 E			633			633	+ 17	+ 18
Déchets tout venant			3 205		141	3 346	- 4	- 6
Bois			2 330		22	2 352	+ 11	+ 19
D D S			103			103	+ 12	- 30
Métaux			718		0	718	+ 6	+ 2
Gravats propres			3 204			3 204	+ 21	+ 18
Gravats à trier			2 860			2 860	+ 1	- 12
Carton			231		41	272	- 10	- 24
Encombrants				465	89	554	+7,23	+ 5,42
Déchets divers					0	0		
TOTAL	29 435	2 927	17 234	465	2 031	51 930	- 1	- 1
Variations A-1 en % 2014	-2	+1	-2	+14	- 8,22	-1		
Variations A-2 en % 2013	-2	+20	-2	+4	-22,8	-1		
Poids par type de collecte en %	56.5%	5.6%	32.9%	0.9%	4 %	100 %		
Poids collecte par prestation en %	ESD 62,1 %		33 %	Régie 4,9 %		100 %		

(Abréviations) : D3E = déchets Electriques, Electroniques, Electroménagers D D S=déchets diffus spécifiques

Importance des déchets collectés en pourcentage



LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 5 syndicats primaires, 235 communes pour 317 611 habitants.

Le rapport d'activités du SITREVA est annexé à celui du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LES FINANCES

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET avait retrouvé un équilibre financier dès 2008.

La maîtrise des coûts permet de maintenir cet équilibre.

Cette année, deux provisions ont été constituées, la première relative à un litige sur la masse salariale du contrat de collecte, et la seconde est une provision pour risques sur la redevance spéciale.

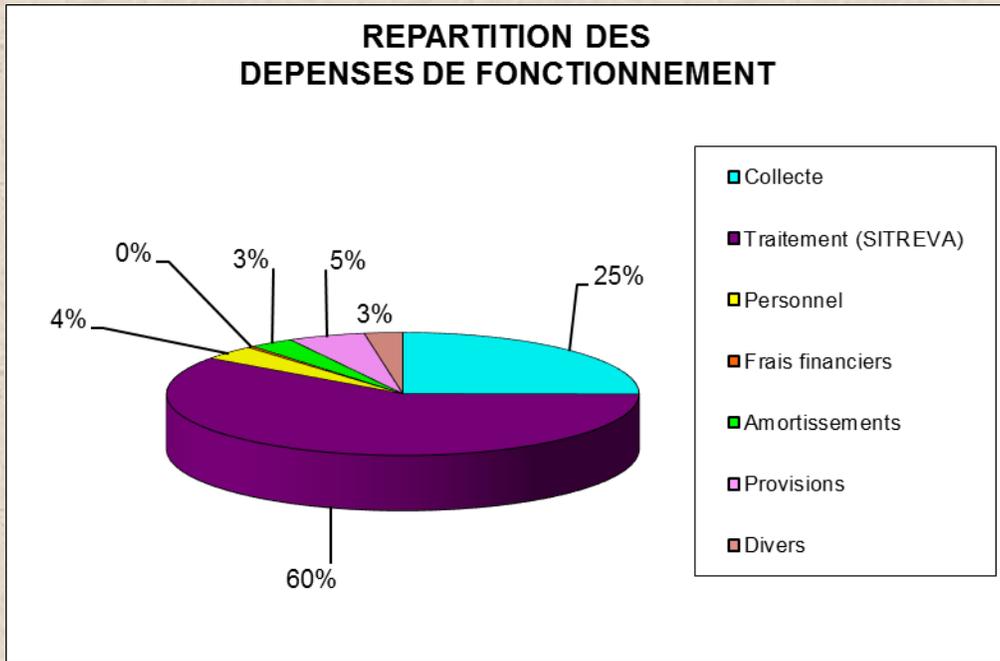


Les résultats

Section de fonctionnement :

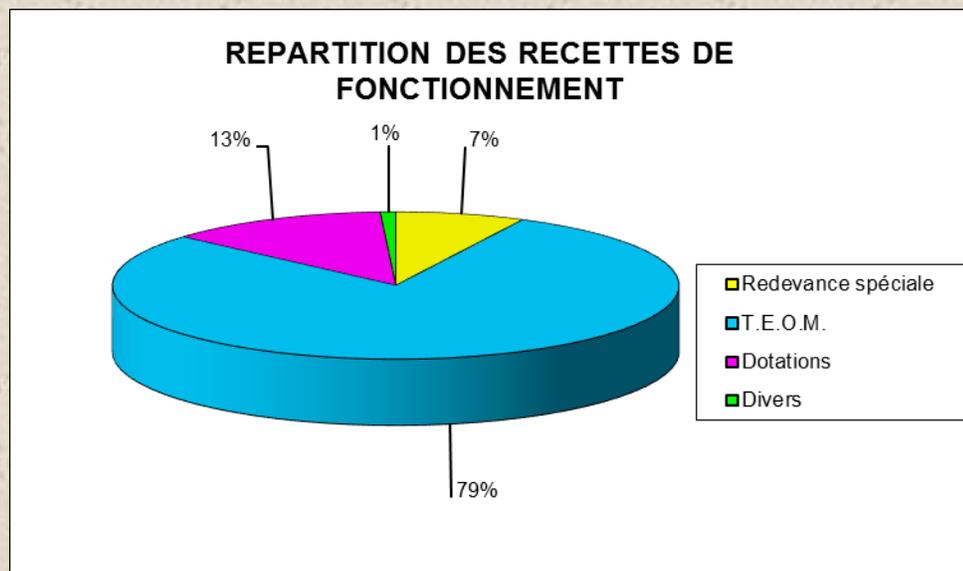
Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- Contrat pour la collecte des ordures ménagères (société ESD)	3 567 571,91 €
- Coût du traitement se décomposant :	
➤ Traitement des collectes.....	4 736 071,47 €
➤ Traitement des déchèteries	1 482 332,40 €
➤ Participations forfaitaires pour le haut de quai, Les frais de structure du SITREVA et la part fixe	2 280 054,42 €
- Frais de personnel du SICTOM.....	538 204,39 €
- Frais financiers	59 106,10 €
- Amortissement.....	435 113,86 €
- Provisions pour risques.....	750 000,00 €
- Divers.....	373 019,07 €



Les recettes sont constituées par :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères 11 105 598,07 €
Elle provient de la TEOM perçue par la communauté d'agglomération et les communautés de communes qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Les subventions ECO EMBALLAGES et les recettes filières perçues par le SITREVA et reversées aux syndicats primaires selon la qualité du tri..... 1 775 212,18 €
- La redevance spéciale pour les entreprises et les commerces..... 1 039 029,70 €
- Divers..... 123 297,64 €



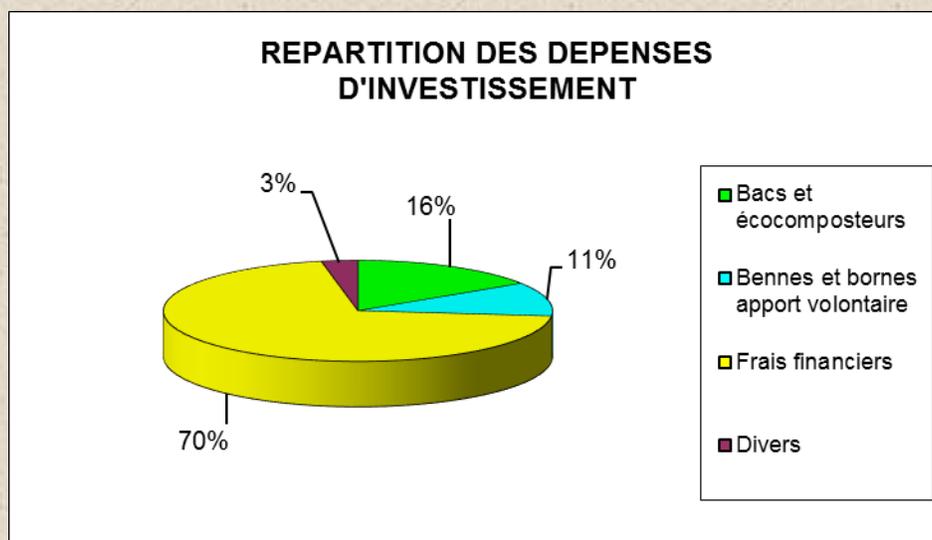
La section de fonctionnement se solde par les résultats suivants :

Dépenses.....	14 221 473,62 €
Recettes.....	14 043 137,59 €
Excédent reporté	1 842 748,82 €
EXCEDENT A FIN 2015	1 664 412,79 €

Section d'investissement :

Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

- L'acquisition de bacs et d'éco-composteurs.....	109 277,04 €
- Le remboursement de la dette	484 509,89 €
- Le renouvellement du parc vieillissant des bennes, des colonnes aériennes et des colonnes à piles.....	74 666,57 €
- Divers.....	20 919,83 €



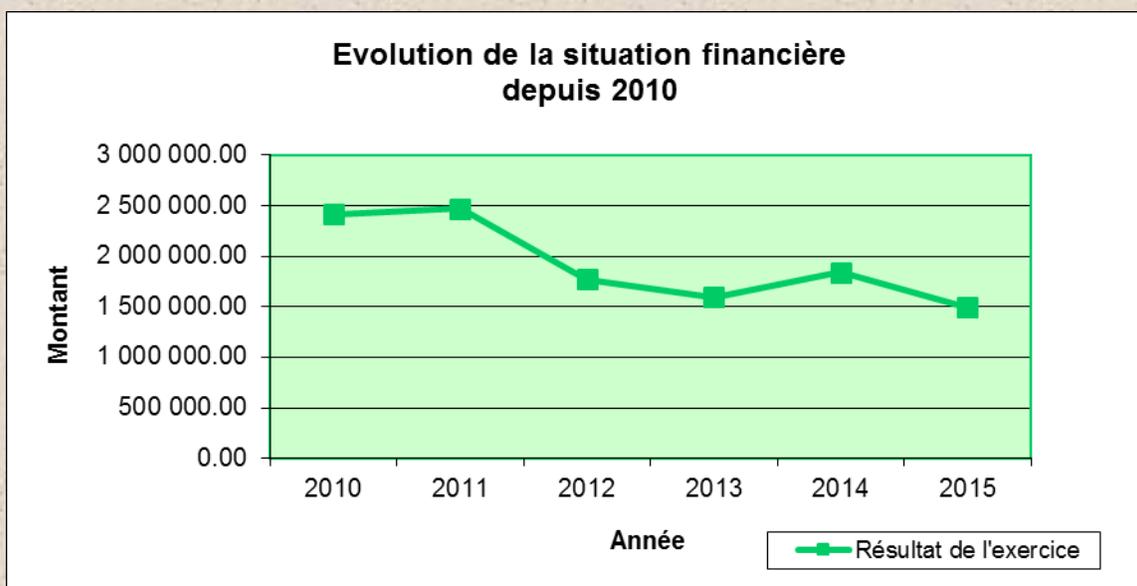
La section d'investissement se solde par les résultats suivants :

Dépenses.....	689 373,33 €
Recettes.....	520 364,86 €
Déficit reporté	447 220,38 €
DEFICIT A FIN 2015.....	169 008,47€

1 Evolution de la situation financière :

L'exercice 2015 s'est soldé par un **excédent global de 1 495 404,32 €** se répartissant :

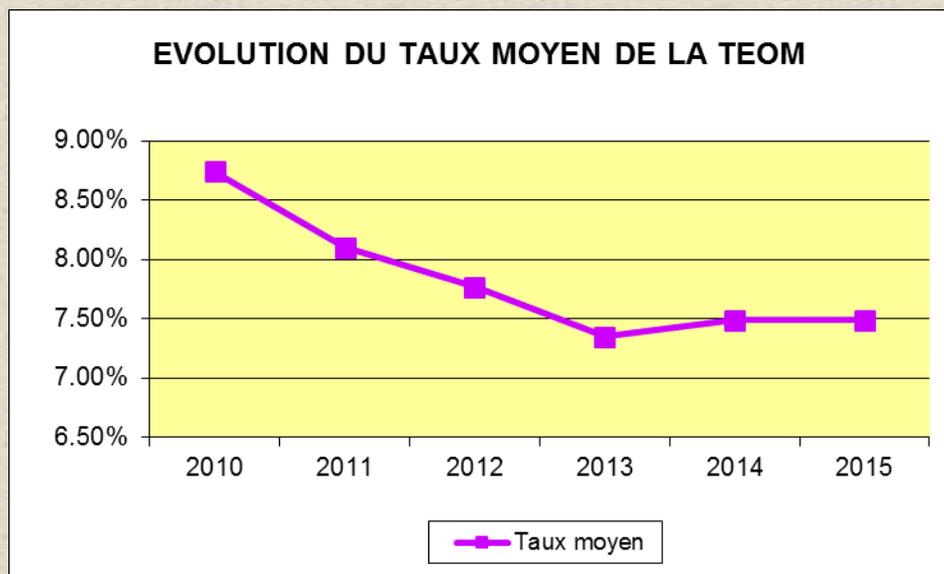
Section de fonctionnement.....	+ 1 664 412,79 €
Section d'investissement.....	- 169 008,47 €



Les investissements ayant été intégralement autofinancés, l'encours des emprunts a diminué : il s'établit, au 31 décembre 2015, à 1 118 029,00 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe dont la dernière échéance se situe à fin janvier 2018.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM.

Le taux 2015 ressort à 7,49 %, taux identique à celui de 2014.



4 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre, déduction faite de la taxe d'ordures ménagères (TEOM) payée par le client. Il n'y a pas de volume ou tonnage maximal défini pour le service de redevance.

Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

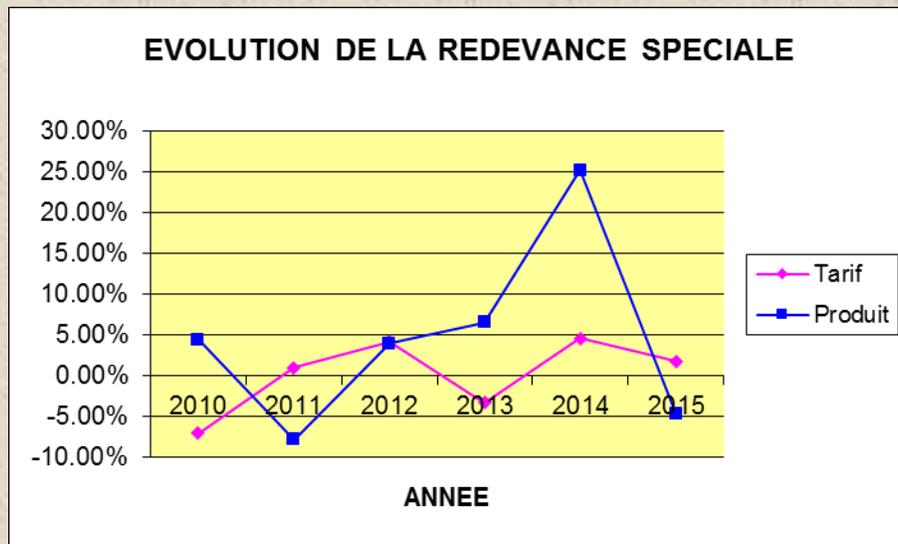
En 2015, l'évolution du cours des marchés de collecte a induit également une augmentation des tarifs de la redevance spéciale.

La recette de la redevance spéciale a baissé et elle s'élève à 1 039 029,00 €, malgré le nombre croissant de nouveaux contrats. Beaucoup de contrats ont été réévalués avec une baisse de la dotation en bacs demandée par un nombre croissant d'entreprises.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

- Entreprises ayant un contrat de redevance spéciale avec le SICTOM
de la Région de RAMBOUILLET 1 010 755 €
- Enlèvement mensuel pour les services techniques des communes 15 383 €
- Mise à disposition de bennes pour manifestations ponctuelles 12 891 €

Le graphique fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale :



ADMINISTRATION GENERALE

1 – L'activité du service "administration générale"



L'activité de ce service est variée. Il assure principalement **le standard** (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), **la gestion du courrier, l'organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions**, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 4 061 courriers ont été reçus et 572 ont été envoyés

Le comité syndical a tenu 5 réunions et 31 délibérations ont été votées au cours de ces réunions dont le retrait de la commune de CHATEAUFORT du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET fixant les conditions financières et patrimoniales, le retrait de la commune des MESNULS et l'adhésion de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES", sauf pour les communes de MITTAINVILLE et GAMBAISEUIL, en raison de la transformation de la Communauté de Communes « Plaines et Forêts d'Yvelines » en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2015.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a adhéré au **groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs lancé** par le CIG de la Grande Couronne. Il s'agit d'un marché à bons de commandes conclu pour une durée maximum de 4 ans à compter de juin 2016.

2– Les marchés publics

En 2015, des marchés ont été lancés mais aucun n'a été attribué pour l'année 2015.

3– Le personnel

Six agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année.

Deux agents ont été promus au grade supérieur par la promotion interne, l'un au grade d'attaché et l'autre au grade d'agent de maîtrise.

Trois agents ont bénéficié d'un avancement de grade qui a pu se faire en fonction de l'ancienneté dans le grade précédent.

L'absentéisme a considérablement augmenté car un agent est actuellement en congé de longue maladie et un agent a été en congé de maternité. Ces absences ont entraîné le recrutement de remplaçants pour pallier ces absences. L'absentéisme représente 76 jours pour l'année 2015 (il était de 97 jours en 2014) hors congé de longue maladie (365 jours) et congé de maternité (126 jours).

Un agent a également bénéficié d'un congé de paternité.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET rembourse le salaire de l'agent mis à disposition du CIG de la Grande Couronne durant toute la période durant laquelle l'agent n'a pas de poste.

LES OPERATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions. C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs actions durant cette année 2015 :

1- Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"

Cette année a vu la parution du 6^{ème} numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Ce journal a expliqué le devenir du bac bleu en présentant le travail effectué sur la chaîne de tri.

Dans ce numéro, des informations relatives à la collecte des déchets végétaux par le biais de l'écompostage, le dépôt en colonnes d'apport volontaire installées sur les communes ou le dépôt en déchèteries ont été également données.

2- Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET possède son site Internet. Il permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes telles que celles des jours fériés ou sur des points précis et importants comme l'interdit des piles dans les bacs "Ordures Ménagères".

Il y a eu 21 248 connexions durant l'année 2015 dont 6 500 rien que pour les calendriers de collectes. Au total, 48 168 pages ont été lues, soit une augmentation de 33,20 % par rapport à l'année 2014 (36 161 pages lues).

3- Communication dans les écoles et les centres de loisirs, visite des outils

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles et des visites de centre de tri. Ainsi, en 2015, 16 écoles, ont été visitées représentant 34 classes pour 665 élèves. 4 centres de loisirs et un SIVOM assurant la restauration scolaire ont eu aussi une animation représentant 160 personnes.

Des résidences, des entreprises et des associations ont souhaité sensibiliser sur le tri et 490 personnes ont visité le centre de tri.

4- Manifestations organisées par les communes

Les ambassadeurs de tri sont également présents lors de manifestations dans les communes et les kermesses d'écoles où ils organisent des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initiées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se sont déroulées pour la première fois en 2015 sur 3 week-ends en mars et début avril.

Préalablement à ces journées, des animations avec les ambassadeurs de tri sont organisées dans les écoles des communes participant à cette manifestation. Au total : 11 écoles représentant 30 classes ont été visitées pour environ 685 élèves.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET met à disposition gratuitement des bacs dans les communes à des points prédéfinis. Cette manifestation s'est soldée pour cette année par la participation de 17 communes du SICTOM (sur 21 au total), une centaine de mètres cubes de déchets divers ont ainsi été collectés.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET accompagne les communes lors d'installation de camps de gens du voyage. 29 demandes d'installations de bennes ont été payées par les gens du voyage pour 97.5 tonnes collectées (contre 19 bennes en 2014 pour 46 tonnes).

5- Semaine du Développement Durable

Comme chaque année, les ambassadeurs de tri du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET ont participé du 25 au 28 mars 2015 à l'animation relative à la Semaine du Développement Durable organisée par CARREFOUR.

6- Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération a lieu avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant **"TRI NON CONFORME"** et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant **"BRAVO TRI CONFORME"** afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 85 contrôles en emballages et 2 contrôles en verre ce qui représente 10 116 bacs "Emballages" vérifiés dont 3 287 non conformes, soit 32,5 % (26,10 % en 2014). Ces différents contrôles permettent d'améliorer la qualité du tri qui se situe aux alentours de 87,5 %.

La qualité du tri a une répercussion directe sur les reversements d'ECO EMBALLAGES et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

**LE SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT
IL PARTICIPE A SA MESURE A TOUTES LES ACTIONS
PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER
ET VALORISER LES DECHETS**

